



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités physiques et sportives

Question écrite n° 10096

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la faible pratique du sport en France. En effet, alors que l'Académie de médecine vient dans un rapport de proposer que " pour réduire la consommation de médicaments des Français, le sport fasse partie des prescriptions au cabinet médical au même titre que les antibiotiques, l'aspirine ou les antidépresseurs", l'idée d'une prise en charge de l'exercice physique par les pouvoirs publics, pour certaines catégories de la population ayant d'ailleurs déjà été envisagée en Grande-Bretagne et étant d'ailleurs expérimentée pendant un an à Strasbourg. Sachant de plus que malgré les efforts déployés par certaines mairies, associations et bénévoles, seule une faible proportion de la population est concernée. Dans une étude de l'INPES 42 % des personnes interrogées ont déclaré moins de dix minutes d'activité dans la semaine précédant l'enquête. Et constatant enfin qu'une étude internationale comparant les habitudes des préadolescents européens et américains a montré que la France fait partie des pays où la pratique est la plus faible à cet âge-là. Elle lui demande si pour corriger cette situation alarmante elle compte prendre des mesures pour enraciner le sport dans les habitudes de vie dès le plus jeune âge et sensibiliser les médecins à l'effet préventif et thérapeutique de l'activité physique.

Texte de la réponse

La pratique régulière d'une activité physique ou sportive pour tous les publics et à tous les âges s'inscrit parmi les priorités du ministère chargé des sports. Elle a fait l'objet d'une communication conjointe, en conseil des ministres, de la ministre chargée des sports et de la ministre chargée de la santé, le 10 octobre 2012. A cette occasion, les deux ministres ont dévoilé un plan d'action visant à promouvoir et à développer les pratiques physiques et sportives comme facteur de santé publique pour le plus grand nombre, tout en portant une attention particulière aux publics à besoins spécifiques (personnes handicapées, personnes atteintes de maladies chroniques, et personnes âgées). Ce plan se décline en trois grands axes. Le premier dédié au grand public vise notamment le milieu scolaire et universitaire et le milieu du travail. Le ministère chargé des sports travaille avec le ministère de l'éducation nationale pour amener les enfants et les adolescents à pratiquer des activités sportives en dehors des cours obligatoires d'éducation physique et sportive. La nouvelle organisation des temps éducatifs de l'enfant devrait y contribuer. Le milieu du travail sera également sollicité par l'intermédiaire des fédérations sportives dédiées mais aussi par un travail de collaboration qui sera engagé notamment avec les organisations patronales. Le deuxième axe consacré aux personnes à besoins spécifiques prévoit particulièrement le développement de l'offre d'activités physiques et sportives (APS) pour ces publics cibles aussi bien dans les associations sportives que dans les établissements médico-sociaux. Par ailleurs, ce plan prévoit un troisième axe transversal visant à développer un réseau « sport et santé » dans chaque région et à créer un pôle-ressource national « sport et santé » au sein de la direction des sports. Ce dernier constituera un lieu ressource centralisé, chargé notamment d'expertiser, de valoriser, et de soutenir les actions visant à développer la pratique d'APS comme outil de prévention. La formation des médecins et des professionnels de l'APS y est prévue. Au sein des réseaux régionaux, les médecins orientent déjà vers l'activité physique les

personnes qui en ont le plus besoin. Enfin, pour assurer le meilleur suivi de la mise en place de ce plan, un comité de pilotage interministériel est instauré.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10096

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 janvier 2013

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6441

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1971